



L'Arc-en-Ciel
Regroupement de Parents et
de Personnes Handicapées

★ *Nous luttons pour qu'un jour
la différence entre les personnes
ne soit plus un critère d'exclusion sociale,
mais un signe de richesse.*

PETIT JOURNAL DES MEMBRES ET PARTENAIRES

AUTOMNE 2015



Mot de la directrice

Chers membres,

Premièrement, nous tenons à vous remercier de votre fidélité à l'organisme et vous souhaiter une belle saison automnale.

Voilà déjà quelques mois que nous avons débuté la programmation automne-hiver 2015. Nous avons reçu la plupart des inscriptions pour les services de répit-hébergement, gardiennage scolaire, activités récréatives et centre d'activités de jour. Si vous pensez avoir oublié d'inscrire vos enfants ou vos usagés, il n'est pas trop tard pour le faire. Quand vous nous retournez vos feuilles d'inscription, vous vous assurez que vos enfants ou usagés peuvent avoir leur place de réservée pour tous les services qu'ils ont choisis.

N'oubliez pas que vous pouvez nous suivre sur le site Internet de l'Arc-en-Ciel, RPPH et sur Facebook. L'adresse du site est www.arcencielrpph.com.

Pour terminer, nous remercions toutes les personnes qui ont eu la générosité de faire du bénévolat lors de la 2^e édition du March-O-Thon 2015, qui a eu lieu samedi le 10 octobre 2015. Grâce à ce bénévolat, cette journée a pu être un succès. De même, nous remercions les parents, les responsables de famille d'accueil et les intervenants qui sont venus marcher avec nous lors de cette journée. **Un gros merci à tous!**

Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questionnements et recevoir vos commentaires ou suggestions.

Je vous souhaite un bel automne et au plaisir de vous rencontrer.

Bernise Pellerin, dg

Rencontre d'information sur le Régime Enregistré d'Épargne Invalidité (REEI)

Le REEI a été conçu pour aider à **assurer la sécurité financière à long terme** des personnes handicapées. Grâce à une aide gouvernementale généreuse, le REEI permet d'accumuler des fonds qui resteront à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'ils soient retirés.

À qui s'adresse le REEI?

La personne doit répondre aux critères suivants :

- elle est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH);
- elle a un numéro d'assurance sociale (NAS) valide;
- elle réside au Canada au moment de l'établissement du régime;
- elle a moins de 60 ans
(un régime peut être ouvert pour une personne jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle elle atteint 59 ans).

Le gouvernement du Canada contribuera à vos épargnes à travers des bons et subventions.

Un REEI peut être ouvert par la personne handicapée ou par une personne autorisé légalement. Vous pouvez donc souscrire, en tant que parent, à un REEI pour votre enfant différent!

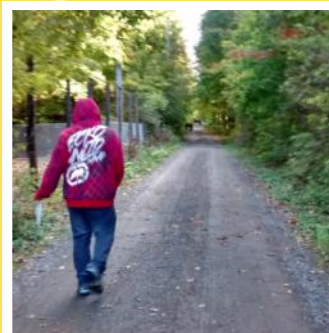
Le REEI est le programme le plus généreux qui existe présentement. Si votre revenu familial se qualifie, vous pourriez accumuler des sommes importantes sans même verser un seul sou!

Vous aimeriez en savoir davantage sur ce programme et sur ses modalités? L'Arc-en-Ciel sera heureux d'organiser une soirée d'information **GRATUITE** et **SANS OBLIGATION** expliquant le REEI par un conseiller en sécurité financière.

Faites-nous part de votre intérêt en nous contactant au 418 248-3055 ou à contact@arcencielrpph.com.



La deuxième édition du March-O-Thon annuel de l'Arc-en-Ciel, RPPH s'est déroulé, le samedi 10 octobre 2015, sous la présidence d'honneur de M. Rémy Langevin. Ce fût une merveilleuse journée ensoleillée et la température était idéale pour profiter d'une marche en famille. Environ 175 personnes sont venues participer à ce March-O-Thon.



Les enfants ont profité des jeux gonflables et des guimauves sur les feux. Les participants pouvaient choisir entre un parcours d'un kilomètre, de deux kilomètres ou le grand parcours de 5 kilomètres. Nous avons pu observer que le parcours de cinq kilomètres a été généralement préféré. Les bénévoles se sont généreusement activés pour que cette journée soit une réussite. Et, c'est mission accomplie! Nous avons atteint notre objectif de 10 000,00 \$.



Bravo à tous!

Nous pouvons
ainsi dire
à l'an prochain!